

Reçu en préfecture le 18/07/2023









Plan Mercredi



Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le



ID: 013-211300504-20230712-DB2023 077-DE

Introduction

La commune de Lambesc souhaite inscrire son Plan Mercredi dans la démarche globale de son Projet Educatif Territorial 2023/2026.

Consciente de sa plus-value, le Maire de la commune M. RAMOND et son équipe municipale ont choisi de s'engager dans la dynamique du Plan Mercredi par le biais de la concertation et la collaboration, renforçant ainsi l'alliance éducative du territoire.

Afin de répondre à cet enjeu majeur pour Lambesc, l'ensemble des partenaires et des acteurs de la communauté éducative (parents d'élèves, directeurs d'établissements scolaires, structures associatives, responsables des Accueils Collectifs de Mineurs à Caractère Educatif, services municipaux et élus délégués) ont participé activement à sa déclinaison, à la définition de ses moyens opérationnels, à ses critères d'évaluation.

Ce travail collaboratif a permis de mettre en exergue :

- La richesse de l'offre existante sur le territoire, en matière de propositions à destination des enfants, des jeunes et de leur famille ;
- La satisfaction des acteurs engagés et leurs besoins et envies ;
- L'importance de continuer à développer une meilleure articulation entre tous les acteurs ;
- La volonté de tous de s'investir à l'échelle du territoire, favorisant ainsi un plus fort ancrage local.

Nos rencontres ont soulevé des réflexions que nous approfondissons dans la déclinaison du PEDT et Plan Mercredi, en matière de :

- L'accompagnement à la fonction parentale ;
- Le développement d'actions intergénérationnelles ;
- L'intégration de public jeunes, concourant ainsi à valoriser ces âges et assurer un continuum éducatif ;
- Le développement d'actions citoyennes et locales, rendant les enfants et les jeunes acteurs de leur cité et contribuant à un meilleur ancrage territorial ;
- La valorisation des actions environnementales et éco responsables.

Les partenaires et acteurs éducatifs, rassemblés autour d'un projet commun, portent un ensemble de valeurs partagées :

- La réussite éducative de tous, l'accueil des enfants porteurs de handicap;
- L'épanouissement personnel et l'estime de soi à travers la mise en place d'activités riches et variées ;
- La citoyenneté, le vivre ensemble ;
- La laïcité :
- La solidarité....



La scolarité à Lambesc étant organisée sur quatre journées depuis septembre 2018, l'alliance éducative a ainsi pu réfléchir et co-construire le PEDT et le Plan Mercredi, reflets des ambitions de la commune en direction des enfants et des jeunes.

Le Plan Mercredi, état des lieux, ambitions, moyens

Acteurs municipaux et associatifs sollicités

| Acteurs municipaux | Elus locaux | Pilotage du projet | |
|---------------------|---|--|--|
| | Service Enfance, Jeunesse, Education, Senior | Coordination du PEDT | |
| | Service Culturel | Programmation, évènementiels et spectacles jeunes publics | |
| | Service des Sports | Mise à disposition de locaux, évènementiels | |
| | Police municipale | Interventions spécifiques | |
| | Pompiers de Lambesc | Interventions spécifiques | |
| | Office du Tourisme | Interventions spécifiques | |
| | Point d'information Jeunesse | Collaboration dimension jeunesse | |
| | Foyer Club Seniors | Projet intergénérationnel | |
| Acteurs associatifs | Institut de Formation et de Conseil (IFAC) | Opérateur délégué dans le cadre d'une DSP pour l'organisation et la gestion des accueils collectifs de mineurs périscolaires et extrascolaires | |
| | Maison des Jeunes et de la Culture | Actions autour du développement durable | |
| Entrepreneurs | Intervenants sportifs | En fonction des activités et projets | |

Modalités de suivi et d'évaluation du Plan Mercredi

Le Plan Mercredi sera suivi et évalué à partir de la démarche Qualité, élaborée par l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil et le comité de pilotage du projet.

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le



ID: 013-211300504-20230712-DB2023 077-DE

La démarche qualité

L'Ifac gère aujourd'hui plus de 300 accueils de loisirs (extra et/ou périscolaires) sur le territoire national. Sur chacun de ces sites, nous sommes confrontés à un faisceau de demandes et d'exigences plus ou moins complexes et qui nécessitent une organisation très précise. Les familles nous confient leurs enfants dans des temps majeurs, vacances et extrascolaires, temps de tous les apprentissages et de tous les éveils.

Nous mettons tout en place pour :

- Assurer la sécurité physique et morale des enfants,
- Organiser le déroulé pédagogique,
- Gérer la partie administrative,
- Se conformer aux réglementations,
- Entendre les besoins tout d'abord des enfants, des parents, des élus, des institutions, et des professionnels.

La démarche qualité doit être une réponse à toute cette complexité, par la formalisation et la clarification des processus de gestion et d'organisation.

Notre métier est en plein essor :

Il correspond à un véritable besoin des familles et des territoires notamment en fort développement en milieu rural. Avec cette démultiplication de l'offre, nous mettons en place des processus et des procédures de plus en plus rigoureuses tout en permettant la créativité pédagogique et la liberté éducative.

La démarche qualité doit aider à formaliser des processus opérationnels et donc à gagner du temps dans l'organisation pour mieux se concentrer sur l'animation.

Notre métier souffre de son image :

L'accueil de loisirs, les animateurs, sont plus souvent considérés comme sympas, pourvu qu'ils s'occupent bien des enfants et qu'ils soient souriants. Ils sont rarement considérés comme de vrais professionnels, s'appuyant sur des projets pédagogiques, porteurs de valeurs éducatives et possesseurs d'une vraie technicité.

Accéder à une véritable professionnalisation du métier par la formation des personnels, mais aussi par une certification des procédures, permettra aux familles de mieux reconnaître les ALSH et donc suscite la fréquentation des équipements par un plus large spectre de familles.

Quels en sont les objectifs?

- Garantir la qualité des actions, de la sécurité, de l'accueil, de la pédagogie, et de la communication.
- Former les directeurs de l'ifac à la démarche qualité
- Accompagner la réflexion et la rédaction des procédures qualité
- Réaliser des audits internes et externes, ainsi que des évaluations qualitatives des lieux d'accueil.



Quels sont les indicateurs et les méthodes d'évaluation prévus pour l'action :

- Amélioration des processus de gestion des accueils de loisirs de l'ifac
- Amélioration de la qualité de l'accueil des enfants et des familles
- Amélioration de la gestion administrative des centres.
- Analyse qualitative (évaluation) du fonctionnement et des activités
- Aboutissement de la démarche de certification

→La charte qualité

e au démarrage

- Elle est proposée dans le graphisme dédié aux animations et respecte la charte graphique de la collectivité ou de l'ifac.
- Elle reprend les critères fondamentaux définis avec la ville et matérialise l'engagement de la direction de la commune.
- Elle est signée par le maire, le chef de service et le directeur du centre pour impliquer l'ensemble des parties.
- Son format final est en A4 ou A3.

Elle peut être complètement personnalisée et adaptée à la problématique et orientations de la ville. En revanche, en interne ifac, la charte n'est plus modifiable sauf accord express du comité de pilotage qualité.

→Le guide de l'animation et les fiches qualité ⊕ outil support permanent



Un guide de l'animation reprenant l'ensemble des consignes et des objectifs de la démarche qualité locale, la réglementation en vigueur sur les ALSH, et les recommandations spécifiques de l'employeur en la matière, est remis au(x) directeur(s) de centre(s).

Dans ce guide de l'animation qualité, une fiche technique est rédigée pour chacun des critères et des objectifs de la charte définis avec la commune.

Ces fiches permettent de développer les objectifs généraux, les objectifs opérationnels et les spécificités de mise en œuvre de chacun des critères.

Ces fiches forment l'ossature de la démarche qualité de l'ifac.

→ La Grille d'évaluation

• outil support permanent

La mise en place d'une grille d'évaluation adaptée à notre démarche qualité permet de « photographier » les accueils de loisirs autour des critères de la charte qualité des accueils de loisirs et permet ainsi de se positionner et d'apporter les améliorations nécessaires en vue de l'obtention de la Charte qualité des ALSH.

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le



| 3.1 Connaissance et accessibilité du projet éducatif de la commune et du projet associatif % | Oui Non |
|---|---------|
| 3.2 Adéquation entre le projet pédagogique et le projet associatif / éducatif 🎞 | 12345 |
| 3.3 Adéquation entre les projets d'activités et le projet pédagogique % | 12345 |
| 3.4 Association de l'équipe à l'élaboration du projet pédagogique % | Oui Non |
| 3.5 Prise en compte du contexte local % | 12345 |
| 3.6 Adéquation entre les projets et les démarches pédagogiques utilisées % | 12345 |
| 3.7 Dynamique de recherches de nouvelles activités % | Oui Non |
| 3.8 Adaptation de l'activité menée à l'âge et aux capacités du public 🎞 | 12345 |
| 3.9 Equilibre entre les animations (physiques, manuelles, intellectuelles, culturelles et d'expression) 🗯 | 12345 |
| 3.10 Mise en place d'outils permettant aux enfants de réaliser leurs projets % | Oui Non |
| 3.11 Mise en place d'un système d'évaluation pertinent du projet pédagogique 36 | Oui Non |

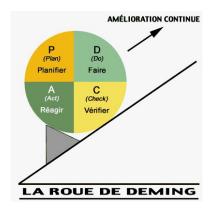
Cette grille repose sur des indicateurs observables, discutables.

Elle permet une évaluation permanente sur une échelle temps étendue et de repérer les points de progrès et de régression.

Un guide méthodologique de la grille existe en complément d'information pour l'utilisation de la grille d'évaluation (système de notation, légende).

→ Cet outil d'évaluation est un repère commun pour l'évaluation de tous les sites mais comme une base de travail, de progrès et d'émulation. Il est le support de travail et d'évaluation permanent de l'action de tous les directeurs sur tous les sites.

→ le Plan d'amélioration qualité



• outil support permanent

Un plan continu d'amélioration qualité est élaboré sur chaque accueil par un auditeur ifac et le directeur de l'accueil de loisirs.

Ce plan est construit à partir de la grille d'évaluation initiale du centre et des objectifs de la démarche qualité. Il se fixe des objectifs simples, observables et mesurables dans un temps donné.

Il peut s'étendre à la programmation d'actions de formations spécifiques pour les personnels d'encadrement et d'animation.

Ce qui permet de suivre l'application des actions d'améliorations retenues.

→ Un plan de progrès est construit et suivi avec chaque directeur de centre.

Les directeurs de centre seront formés, par l'équipe qualité ifac, à l'utilisation des outils de la démarche qualité : *le guide, la grille d'évaluation, le plan de progrès*.

A noter: la mise en place d'une démarche qualité ne peut aboutir et ne peut fonctionner que si, elle emporte l'adhésion des équipes sur le terrain. C'est notre méthode et notre objectif pour que des standards simples mais efficaces soient respectés, partout par tous.

→Un Plan de formation du personnel d'animation à la qualité au cas par cas

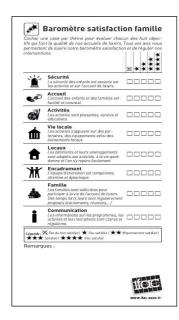


Un plan de formation sera conçu localement pour accompagner la mise en place de la démarche qualité par les directeurs de site et par les animateurs de terrain. La démarche qualité doit être l'occasion de changer ou tout au moins d'améliorer les pratiques et les comportements vis à vis des enfants, des familles, des services et des membres de l'équipe entre eux. Il pourra être mis en place ultérieurement à cette mission qualité.



→ Le Baromètre de satisfaction des familles

② 2 à 3 fois par an



Ce baromètre évalue certains objectifs de la charte. Il sera proposé aux familles sur des périodes à déterminer avec la ville.

→ Un rythme de deux à trois fois par an semble suffisant pour que l'outil garde sa pertinence.

Cet outil est proposé à la fois en version informatique et en version papier.

- → Accessible sur le site du centre, le baromètre de satisfaction famille est relié à un compteur statistique. Les familles peuvent s'y connecter de chez elle. Le temps de réponse au questionnaire est de quelques minutes. Le questionnaire est fermé. Il porte sur 8 à 10 critères de mesure définie avec la collectivité. Il permet d'avoir une vision rapide et quantitative.
- → Accessible en format papier, le questionnaire d'un format A5 est mis à disposition sur chaque accueil de loisirs. Les familles répondent sur place et placent leur questionnaire dans une urne fermée à cet effet.

Le décompte analytique est fait sur le baromètre informatique.

Plan de communication autour du baromètre :

Organiser une **réunion de présentation** du baromètre avec les coordinateurs et les directeurs des accueils de loisirs concernés avant le démarrage de la période d'enquête.

Réaliser une affiche « annonce » pour mettre sur la borne de présentation en indiquant le site internet de la délégation.

Réaliser un retour des résultats aux familles, aux élus de la commune et aux équipes.

Il est important de donner en retour les résultats mesurés afin de pouvoir mobiliser facilement les partenaires pour une prochaine période d'enquête.

L'important est de mettre en œuvre des pistes de progrès si nécessaire et d'afficher le degré de satisfaction des familles

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le



ID: 013-211300504-20230712-DB2023 077-DE

Intérêts pour la commune :

- Engager les équipes d'animation dans un processus de qualification et de certification de la qualité, c'est amener ces personnels à se projeter dans le changement dans une dynamique positive.
- Qualifier l'accueil périscolaire de la commune, c'est donner un message clair aux familles, aux usagers et aux partenaires, sur le sérieux et les ambitions de la collectivité pour sa jeunesse.

Un dispositif d'évaluation coconstruit

Avec les équipes

L'évaluation est une fonction encore sous-utilisée dans les actions d'animation sociale. Elles se limitent trop souvent à une quantification des résultats. Elle doit être pensée comme un processus complexe qui donne de la valeur au travail des équipes d'animation. Pour une évaluation cohérente, elle doit découler des objectifs généraux et avoir pour objet le résultat, les effets (prévus ou imprévus) et l'impact général de l'action.

Pour créer un dispositif d'évaluation, il ne peut être que coconstruit avec l'équipe d'animation puisqu'il doit être issu des objectifs généraux de l'équipe même. Le savoir-faire de l'ifac est de développer la compétence d'évaluation des professionnels pour que ce ne soit pas une charge supplémentaire mais un outil d'amélioration continue de son action. Il s'agit de les amener à penser l'évaluation en amont de l'action, c'est à dire à l'intégrer dans la conception des projets. Les équipes devront créer des dispositifs basés sur les objectifs, avec des critères, des indicateurs et des seuils.

Avec les enfants

Les actions doivent être évaluées par le public directement pour aller au bout de la démarche pédagogique participative. Pour cela, nous ne devons pas nous suffire à une simple enquête de satisfaction. Les enfants devront comprendre et intégrer les enjeux afin de s'y investir. Les équipes d'animation devront permettre aux jeunes de s'approprier le dispositif afin de pouvoir être le moteur des actions.

Avec les partenaires

Le Plan Mercredi est coordonné par la responsable du service Enfance, Jeunesse, Education, Senior de la commune.

Les partenaires du plan Mercredi sont acteurs du suivi et de l'évaluation du Plan Mercredi à travers les commissions techniques et de pilotage.

Ils se réunissent en commissions techniques en fonction des nécessités et, invitent d'autres acteurs associés au projet, en assemblée plénière deux fois par an.



Organisation

Les jours et créneaux horaires

Temps périscolaire du mercredi : Journée de 7h30 à 18h30

Temps périscolaires des autres jours :

Accueil périscolaire matin de 7h 30 à 08h30

Pause méridienne de 11h50 à 13h 50

Accueil périscolaire du soir de 16h30 à 18h30

Hors mercredi:

Accueil Collectif de Mineurs soumis à déclaration

Vacances scolaires, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Modalités d'organisation

Le mercredi : l'accueil collectif de mineurs est soumis à déclaration et à autorisation pour les enfants de moins de 6 ans.

Le périscolaire

| | Maternelle La Ventarelle | Maternelle Les Ecureuils | Primaire Van Gogh | Primaire J. Prévert |
|---------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|----------------------|------------------------|
| Capacité d'accueil Périscolaire Matin | 65 | 65 | 80 | 80 |
| Moyenne de fréquentation | 15 | 25 | 55 | 55 |
| Capacité d'accueil Pause Méridienne | 65 | 65 | 80 | 80 |
| Moyenne de fréquentation | 0 | 0 | 36 | 36 |
| Capacité d'accueil Périscolaire Soir | 65 | 65 | 80 | 80 |
| Moyenne de fréquentation | 25 | 50 | 70 | 55 |
| Capacité d'accueil Mercredi | 65 | 65 | 80 | 80 |
| Moyenne de fréquentation | 60 | 0 | 0 | 55 |

Le mercredi est un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant, en cohérence avec les enseignements scolaires.

Les liens créés entre la collectivité, les écoles, IFAC et les associations locales permettent de proposer aux enfants de Lambesc, à leurs parents, des temps d'activités périscolaires structurants, riches et de qualité.

1. La journée-type

Les enfants sont accueillis au sein des écoles de la Ventarelle et de J. Prévert de 7h30 à 18h30 les mercredis scolaires.

Pour les enfants d'âges maternels et élémentaires





| HORAIF | RES | ET MOMENT DE LA JOUNEE | CONSIGNES ET ROLE DE L'ANIMATEUR |
|------------|----------|--|---|
| 7h30-9h | | | Je m'assure que la porte est ouverte, que les |
| | - | Ouverture de l'Accueil Collectif | différents espaces sont prêts |
| | | pour Mineurs. | 1 animateur en animation par espace de jeu. |
| | - | Accueil des enfants (espaces de | 1 personne à l'accueil des parents. |
| | | jeux et ateliers encadrés). Arrivée échelonnée de l'équipe | |
| | - | d'animation. | |
| 9h | | | Je lance la musique du rangement |
| | _ | Fin de l'accueil et rangement des | Temps d'hygiène encadré par un animateur. |
| | | espaces de jeux et d'ateliers. | Contrôle des listings et appel des enfants. |
| | - | Temps d'hygiène. | |
| | - | Rassemblement : présentation, | |
| 21.22 | | chants/histoires, sensibilisation. | |
| 9h30 | | A4. Para | |
| | - | Ateliers avec animateurs ou intervenants. | |
| 11h-11h15 | 5 | | Temps d'hygiène encadré par un animateur. |
| | - | Temps libre (en maternelle) | Temps libre animé par l'équipe d'animateurs (pas |
| 441.00 441 | - | Temps d'hygiène. | de surveillance de cour). |
| 11h30-11h | 145 | Départ éabalance (de comme | Déplacement vers la cantine en ordre et dans le calme. (Chanson du petit train pour les maternels). |
| | - | Départ échelonné des groupes vers la cantine (mater et | came. (Chanson du peut train pour les materners). |
| | | élémentaires). | |
| 11h30-12h | 1 | <u> </u> | Un animateur par table d'enfants. |
| | _ | Repas (mater et élémentaires). | Accompagnement des enfants par les animateurs |
| | | , (| pendant tout le repas. |
| 12h45 | | | Temps d'hygiène encadré par un animateur. |
| | - | Temps d'hygiène + sieste | 1 animateur en surveillance de la sieste et les autres qui proposent des activités aux enfants |
| | - | Petit temps libre avant le temps calme (musique, relaxation, | pendant le réveil échelonné. |
| | | histoires, jeux silencieux, etc) | portuguitore recombination |
| 13h15 | | ,, , | Le temps libre est un temps d'activité encadré. |
| | _ | Temps libre | ' ' |
| 14h15-14h | 130 | • | Je lance la musique du rangement |
| | - | Rangement des espaces de jeux | |
| | | Regroupement | |
| 14h30-14h | 145 | | |
| | | Sensibilisation : Activités AM | |
| 16h | | | Temps d'hygiène encadré par un animateur. |
| | - | Fin des activités AM et sieste. | Le temps de goûter est un temps d'activité prévu, |
| | - | Temps d'hygiène. | organisé et animé. |
| | - | Rassemblement pour le goûter, temps de parole, petit bilan de la | |
| | | journée (jeu de conseils). | |
| 17h | | , | 1 animateur par espace de jeu. |
| | - | Accueil des familles / temps libre. | 1 personne qui assure l'accueil des familles. |
| | - | Départ échelonné des enfants / | |
| | | animateurs. | |
| 18h | | | Préparation des salles pour l'accueil du |
| | - | Rangement des salles et des espaces de jeux. | lendemain. |
| 18h30 | | | |
| | - | Fermeture de l'Accueil Collectif de | |
| | | Mineurs. | |
| | | | |

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le



ID: 013-211300504-20230712-DB2023 077-DE

L'accueil des enfants porteurs de handicap

Les parents d'enfants en situation de handicap ont les mêmes besoins et les mêmes attentes que tous les parents : pouvoir bénéficier d'activités de loisirs pour leurs enfants, et souhait de les socialiser sur des temps autres que celui de l'école ou en dehors de centres spécialisés. Ces demandes sont de plus en plus fréquentes.

Leur intégration n'est pas cependant sans poser quelques questions, même si cette démarche de mixité des publics correspond complètement aux directives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Accueillir un enfant en situation de handicap représente une fabuleuse opportunité d'aborder les valeurs éducatives et de les faire vivre dans un mode de fonctionnement repensé.

Il est nécessaire, dès lors qu'un enfant en situation de handicap est accueilli, de réfléchir aux adaptations que nous allons pouvoir initier afin que la venue de l'enfant se déroule dans des conditions satisfaisantes pour lui et l'équipe.

La règlementation

Définition

Selon l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles : « constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Articles de loi

- Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté » article L. 114-1 code de l'action sociale et des familles
- A cette fin, l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie. Elle garantit l'accompagnement et le soutien des familles et des proches des personnes handicapées. Article L. 114-2 – code de l'action sociale et des familles.

La démarche d'intégration

Une première phase : prise de contact avec la famille

Mise en place d'une rencontre entre la famille, l'enfant et l'ALSH afin de permettre de dégager les souhaits et attentes de la famille et de l'enfant lui-même quand il est en mesure de l'exprimer. Il faut écouter les besoins de la famille, de les reformuler afin de nous mettre d'accord avec elle sur ses attentes.

Une deuxième phase : prise de contact avec les professionnels en charge de l'enfant Quand cela est nécessaire, nous organiserons une rencontre en accord avec la famille et les professionnels qui accompagnent et prennent en charge l'enfant. Cette rencontre se déroulera en présence des parents.



Une troisième phase : réflexion sur les moyens à mettre en œuvre dans le projet pédagogique

Procéder à un état des lieux pour identifier les ressources internes.

Une quatrième phase : accueil de l'enfant, son intégration Mise en application des modalités d'accueil de l'enfant.

La place des parents

La participation des parents répond à la volonté d'établir, dans les actions éducatives relevant des temps extrascolaire et périscolaire, une complémentarité entre les différents acteurs éducatifs et de créer une cohérence de l'ensemble des actions éducatives en direction des enfants et, en conséquence améliorer le fonctionnement des structures d'accueil. Quel que soit la situation, s'appuyer sur la participation des parents c'est participer à l'accompagnement de la fonction parentale, c'est aussi prendre en compte les différentes situations familiales (cerner les besoins, les attentes, faire émerger de nouvelles questions) et rechercher les réponses les plus adaptées possibles, en matière de vie quotidienne, de sécurité...

Répondre à ces objectifs, c'est en particulier :

- Informer les parents (ce qu'est la structure d'accueil, comment elle fonctionne, sur quels objectifs éducatifs et pédagogiques elle s'appuie...). Cette information permet d'expliquer, parfois de rassurer. Elle est un outil de sensibilisation, de médiation.
- Créer du lien social entre les différents acteurs concernés par l'éducation des enfants : permettre la rencontre (entre parents et professionnels, entre parents) par des moments conviviaux, en établissant une relation de confiance.
- Mise en place d'un outil de recueil de satisfaction des familles tout au long de l'année, le « baromètre de satisfaction ».
- Conseil des usagers, réunion annuelle des familles

Participation financière

Participation des familles, modulées selon les ressources : oui La ville de Lambesc prévoit une tarification modulée aux familles, calculée selon leurs ressources.



Les activités proposées dans le cadre du Plan Mercredi

• Types d'activités proposées aux enfants le mercredi pour les groupes d'enfants âgés de 3 à 6 ans, de 6 à 8 ans et de 9 à 11 ans.

| Thématiques | Exemples |
|---------------------|--|
| Artistique | Peinture, Danse |
| Culture | Médiathèque, musique, musée, |
| Sport | Collectif, individuel, sports nouveaux |
| Numérique | Accès informatique, art numérique |
| Scientifique | Planétarium, atelier découvertes, cerf-volant |
| Environnement local | Découverte du patrimoine local, histoire de la Provence, collaboration avec les associations locales |
| Gastronomie | Découverte gastronomique, éveil alimentaire, dégustation |

La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins.

- Les thématiques abordées
 - Autonomie dans la vie quotidienne
 - Appréhension du Vivre Ensemble
 - Découverte du patrimoine locale et ses ressources
 - Développement Durable
 - Accès au outils numériques, lecture des médias
 - Découverte d'activités innovantes
 - Eveil, initiation aux pratiques artistiques et sportives
- Axes des projets d'école pris en compte par le plan dans la conception des activités périscolaires
 - Développement de l'autonomie l'élève et compréhension de son environnement
 - Amélioration du climat scolaire
 - Développement du travail personnel sur support informatique
 - Acceptation et prise en compte de toutes les différences individuelles au sein d'un groupe
 - Développement des relations intra-cycle pour instaurer une pratique de communication inspirée de la Communication Non Violente
 - Engagement des élèves dans des activités sportives, artistiques et culturelles
 - Consolidation des relations avec les partenaires de l'école
- Intervenants assurant la prise en charge des activités
 - o <u>L'équipe d'animation</u>
 - L'équipe d'animation travaille sur l'ensemble des accueils collectifs des mineurs sur la période scolaire et les vacances, dans une démarche éducative prenant en compte les besoins psychologiques et physiologiques de chaque enfant dans le respect des spécificités liées à son âge et à ses capacités. Le cadre de l'accueil se doit d'être sécurisé et convivial.

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le



ID: 013-211300504-20230712-DB2023 077-DE

- L'engagement est pris de réunir toutes les conditions nécessaires (sécurité, hygiène) au bon déroulement de la vie des accueils de mineurs.
- L'objectif des ACM est de participer à l'éveil de l'enfant, de lui faire apprécier un réel temps de distraction, d'amusement dans une dynamique éducative (apprentissage des règles de vie en collectivité, par les activités, le temps de repas, la vie de groupe et la relation à l'adulte) selon le moment de la journée et de ses attentes dans le respect mutuel de tout ce qui l'entoure. Cela va permettre à l'enfant de se préparer à sa construction d'adulte en devenir, un citoyen responsable, capable de s'inscrire dans une société où il trouvera sa place.

Les intervenants spécialisés

- Afin d'enrichir les programmes d'activités, favoriser la découverte et l'expérimentation chez l'enfant, il sera fait appel des intervenants spécialisés. Ces derniers, issus d'organisations associatives (bénévoles et salariés) ou entrepreneuriales, viendront rejoindre l'équipe d'animation.
- Articulation du Plan mercredi avec les éventuels dispositifs existants

Le Plan mercredi s'articule avec le Contrat Enfance Jeunesse de la commune.











PLAN MERCREDI COMMUNE DE LAMBESC

Dans le cadre du PEDT 2023/2026

PARTENAIRES SIGNATAIRES

| Christophe MIRMAND Préfet de la région PACA Préfet des Bouches du Rhône | Bernard BEIGNIER Inspecteur d'Académie Directeur d'académie des services de l'Education Nationale |
|---|--|
| | |
| Bernard RAMOND Maire de Lambesc Conseiller Métropolitain de la Métropole Aix- Marseille-Provence | Yves FASANARO Directeur Général de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône |
| | |
| | |